

## Séance n°3 : Quels sont les droits des femmes au XIXème siècle au sein de la famille et de la société ?

### Document n°1 : Le code civil des Français sous Napoléon (1804).

Art. 213 : Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari.

Art. 214 : La femme est obligée d'habiter avec le mari, et de le suivre partout où il juge à propos de résider.

Art. 215 : La femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation de son mari, quand même elle serait marchande publique, ou non commune, ou séparée de biens.

Art. 216 : L'autorisation du mari n'est pas nécessaire lorsque la femme est poursuivie en matière criminelle ou de police.

Art. 217 : La femme, même non commune ou séparée de biens, ne peut donner, aliéner, hypothéquer, acquérir, [...] sans le concours du mari dans l'acte ou son consentement par écrit.

Art. 229 : Le mari pourra demander le divorce pour cause d'adultère de sa femme.

Art. 230 : La femme pourra demander le divorce pour cause d'adultère de son mari, lorsqu'il aura tenu sa concubine dans la maison commune.

Art. 371et 372 : L'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère. Le père seul exerce cette autorité durant le mariage.

Art. 393 : Si, lors du décès du mari, la femme est enceinte, il sera nommé un curateur au ventre par le conseil de famille. A la naissance de l'enfant, la mère en deviendra tutrice, et le curateur en sera de plein droit le subrogé tuteur.

Art. 1398 : Les époux ne peuvent déroger aux droits résultant de la puissance maritale sur la personne de la femme et des enfants, ou qui appartiennent au mari comme chef.

Art. 1421 : Le mari administre seul les biens de la communauté. Il peut les vendre, aliéner et hypothéquer sans le concours de la femme.

<http://www.assemblee-nationale.fr/evenements/code-civil-1804-1.asp>

1. Souligne en rouge tous les passages qui disent ouvertement que l'homme détient l'autorité sur sa femme et ses enfants.

2. Qu'est-ce qu'une femme n'a pas le droit de faire selon l'article 215 ?

.....  
.....

3. Pourquoi l'article 216 accentue encore plus l'inégalité entre hommes et femmes ?

.....  
.....

4. Quelle inégalité apparaît en matière de divorce ?

.....  
.....

5. Que montrent les articles 217 et 1421 ?

.....  
.....

### Document n°2 : Le suffrage universel en 1848.



1. Quelle scène est représentée sur cette lithographie ?

.....  
.....  
.....

2. Quels éléments le prouvent ?

.....  
.....

3. Quel élément saute aux yeux quand on regarde les personnages qui composent cette scène ?

.....  
.....

4. Qu'est-ce que cela montre ?

.....  
.....

Document n°3 : Position d'un homme de lettres du XIXème.

**À M. LÉON RICHER, Rédacteur en chef de l'Avenir des Femmes.**

Paris, le 8 juin 1872.

Monsieur,

Je m'associe du fond du cœur à votre utile manifestation. Depuis quarante ans, je plaide la grande cause sociale à laquelle vous vous dévouez noblement.

Il est douloureux de le dire, dans la civilisation actuelle, il y a une esclave. La loi a des euphémismes ; ce que j'appelle une esclave, elle l'appelle une mineure. Cette mineure selon la loi, cette esclave selon la réalité, c'est la femme. L'homme a chargé inégalement les deux plateaux du code, dont l'équilibre importe à la conscience humaine ; l'homme a fait verser tous les droits de son côté et tous les devoirs du côté de la femme. De là un trouble profond. De là la servitude de la femme. Dans notre législation telle qu'elle est, la femme ne possède pas, elle n'est pas en justice, elle ne vote pas, elle ne compte pas, elle n'est pas. Il y a des citoyens, il n'y a pas de citoyennes. C'est là un état violent ; il faut qu'il cesse.

Je sais que les philosophes vont vite et que les gouvernants vont lentement ; cela tient à ce que les philosophes sont dans l'absolu, et les gouvernants dans le relatif ; cependant, il faut que les gouvernants finissent par rejoindre les philosophes. Quand cette jonction est faite à temps, le progrès est obtenu et les révolutions sont évitées. Si la jonction tarde, il y a péril. [...]

V. Hugo.

Document n°4 : Des traits féminins pour une France républicaine sexiste.



Eugène Delacroix, La liberté guidant le peuple, H 260cm – L 325 cm, 1830, Musée du Louvre, Paris.

1. Description générale du tableau :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

2. Décis le plus précisément possible le personnage principal (place, attributs, tenue, position, couleurs...) :

.....  
.....  
.....  
.....

3. Comment appelle-t-on ce type de personnage qui représente une idée ? : .....

4. En quoi est-ce surprenant de retrouver une figure féminine à cette place-là ?

.....

5. Quelles indications cela nous apporte-t-il sur l'image des femmes et son utilisation au XIXème siècle ?

.....  
.....